

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION BRETAGNE

**ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE
FOURNITURE DE TITRES RESTAURANT POUR LE PERSONNEL DE LA CCI
BRETAGNE**

MARCHE N°2026-02

**Information absence pour congés estivaux
du 10 août au 2 septembre 2026 inclus :**

La CCI Bretagne vous informe qu'en raison des congés estivaux, elle ne pourra répondre aux éventuelles questions ou demandes de renseignements qui seraient posées entre le 10 août et le 2 septembre 2026 inclus.

Les candidats sont ainsi invités à prendre contact au plus tôt avant cette période ou après.

Vous remerciant,

Cordialement,

La CCI Bretagne